



# Projet

# Pédagogique

# 2025-2026

# Périscolaire

Contact : 06.99.80.10.72 - 03.85.91.68.96 Adresse : 9 rue loranchet 71590 GERGY



# Avant Propos

Suite à un changement de direction, nous avons souhaité retravailler et mettre à jour le projet pédagogique dans le but qu'il concorde parfaitement aux valeurs que nous souhaitons défendre.

Nous avons pour objectif global, cette année et dans les années à venir de valoriser et de d'accompagner les jeunes tant sur le plan récréatif que sur le plan scolaire, et bien plus encore...

Ainsi nous mettrons en place des animations de qualité tout en favorisant un lieu d'accueil où la priorité sera donnée à la sécurité physique, morale et affective des jeunes ainsi qu'à leur épanouissement et la prise en compte du rythme de chacun.

Nous répondons au projet éducatif de l'IFAC mais aussi à la politique éducative du territoire, ce projet s'inscrit dans les visées globales de la ville de Gergy.

# Table des matières

PRÉSENTATION DU PEDT .....	3
PRÉSENTATION DE L'IFAC .....	4
PUBLIC ACCUEILLI .....	5-8
PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE .....	9-10
PARTENAIRE LOCAUX .....	11
VALEURS ÉDUCATIVES .....	12
RELATIONS ÉDUCATIVES .....	13
LES RÈGLES DE VIE .....	14-15
ORGANISATION D'UNE JOURNÉE TYPE .....	16
LA NATURE DES ACTIVITÉS PROPOSÉES ET LES CONDITIONS DE SÉCURITÉ .....	17-20
SANTÉ, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ .....	21-24
RÔLES ET MISSIONS .....	25-28
CRITÈRES D'ÉVALUATIONS .....	29-33
CONCLUSION .....	34

# Présentation du PEDT

Le Projet Éducatif Territorial (PEDT) de Gergy s'inscrit dans la continuité du service public de l'éducation. Il vise à proposer aux enfants des écoles maternelle et élémentaire des activités périscolaires éducatives, inclusives et adaptées aux besoins du territoire.

## Objectifs principaux

- Développer la complémentarité éducative entre temps scolaire, périscolaire et extrascolaire.
- Favoriser l'inclusion et l'accessibilité à tous les publics.
- Construire et renforcer les partenariats avec les acteurs locaux.
- Répondre aux besoins et attentes des enfants et des familles.

## Partenaires impliqués

Le PEDT est porté par la commune de Gergy, en collaboration avec :

- L'État, la CAF de Saône-et-Loire, et l'Éducation nationale ;
- IFAC Bourgogne pour l'accueil jeunes ;
- De nombreuses associations locales (foot, judo, tennis, fanfare, foyer rural, cantine, Bouge'otte, musée de la gravure, etc.) ;
- Des intervenants ponctuels selon les projets.

## Contenu et organisation

Le PEDT s'appuie sur :

- Un diagnostic du territoire mettant en avant ses ressources et besoins.
- Des intentions éducatives partagées entre la commune, les écoles et les structures d'accueil.

## Pilotage et évaluation

Le pilotage est assuré par la mairie de Gergy, avec une coordination confiée au service enfance-jeunesse.

Un comité de pilotage réunit régulièrement élus, représentants de l'Éducation nationale, associations, parents et directeurs d'accueils afin d'assurer le suivi, l'évaluation et l'adaptation du projet.

L'évaluation est annuelle, permettant d'ajuster les actions selon les indicateurs retenus.

## Durée et cadre administratif

La convention est signée pour un an à compter du 2 septembre 2024, reconductible deux fois, soit une durée maximale de trois ans. Elle peut être modifiée ou dénoncée avec un préavis de trois mois.

# Présentation de l'Ifac

L'IFAC a été créé en 1975 sous le sigle Institut de Formation d'Animateurs et de Collectivités celui-ci a changé en 2006 il est devenu Institut de Formation, d'Animation et de Conseil. L'IFAC est une association loi 1901 reconnue d'intérêt général, à vocation sociale, éducative et territoriale.

Elle élabore et développe des réponses adaptées aux demandes et aux besoins locaux avec les élus, les professionnels et la population, y compris dans le cadre de marché public.

Elle se situe parmi les acteurs majeurs de l'éducation populaire, avec une vision pratique dans la réponse aux besoins des personnes, de la petite enfance au troisième âge. Elle est implantée au niveau national.

## Son cœur de métier :

- **Former** et accompagner les personnes dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle.
- **Conseiller** les différents partenaires pour l'élaboration de projets et d'actions.
- **Animer** toutes les activités récréatives, ludiques, éducatives pour tout public et en tout lieu. Gérer des équipements ou des activités selon les demandes des collectivités, des associations ou des pouvoirs publics.

## Ses Valeurs éducatives sont :

Accompagner un individu dans sa réalisation personnelle, son épanouissement, sa responsabilisation, son développement du lien social, dans l'apprentissage de la citoyenneté et des valeurs républicaines.

## Ses Principes pédagogiques :

L'IFAC se positionne en mouvement de l'éducation populaire. Il permet à chaque individu :

- D'être dans un environnement bienveillant et sécurisé.
- De pouvoir échanger.
- De donner son avis sur différents sujets, d'avoir son libre arbitre.
- De rendre les individus acteur de leur projet

# Public accueilli

La MDJ accueille des jeunes de 10 ans scolarisés à l'école de gergy et en classe de CM2 uniquement.

## Modalités d'inscriptions

Les inscriptions au périscolaire sont faites via le Portail Famille, un espace en ligne réservé aux parents ou bien par demande en mail ou texto.

Le tarif est fixé à 10€ par trimestre ( Septembre-Décembre, Janvier- Avril, Mai-Juillet)

## Accueil des nouveau arrivants

L'accueil des jeunes à la MDJ se déroule en trois étapes :

D'abord, un premier contact est établi avec l'envoi des documents d'inscription et une présentation de la structure aux familles, accompagnée d'une visite des locaux.

Le jour d'arrivée, les jeunes sont reçus dans une ambiance chaleureuse : présentation des lieux, de l'équipe, des règles de vie et du fonctionnement, suivie d'un temps convivial favorisant leur intégration.

Enfin, un suivi personnalisé est assuré par un animateur référent, qui accompagne le jeune durant ses premières semaines, répond à ses questions et veille à sa bonne intégration au sein du groupe.

## Accueil des enfants à besoins spécifiques et les plans d'accueil individualisés

A chaque inscription les parents remplissent une fiche d'information où sont stipulées les allergies, les traitements médicaux, le nom du médecin traitant et les numéros d'appel en cas d'urgence médicale. Les enfants atteints d'allergies alimentaires doivent bénéficier d'un PAI (projet d'accueil individualisé).

C'est un document que les familles remplissent avec leur médecin, mais aussi avec l'école et l'infirmière de la direction de l'éducation de la ville. Cette action permet de favoriser l'accueil d'enfants porteur d'une maladie, d'une allergie etc...

Ce document détaille l'affection de l'enfant, les symptômes qu'il peut avoir et surtout la conduite à tenir en cas d'urgence. Il détaille étape par étape les gestes à faire. Joint à ce dossier, l'ordonnance du médecin qui détaille la médication et la démarche à suivre.

Chaque enfant a sa propre trousse à pharmacie avec son nom et prénom, cette trousse devra le suivre à tous ses déplacements ainsi que la photocopie de son protocole.

L'animateur devra suivre à la lettre le protocole signifié par le médecin de l'enfant en cas de doute, celui-ci contactera immédiatement le SAMU au 15 en expliquant la situation au médecin régulateur avec sous les yeux le protocole, l'ordonnance de l'enfant concerné.

Pour les paniers repas, les parents fournissent une glacière marquée au nom et prénom de leur enfant qu'une personne au centre de loisirs récupère. Si c'est un repas chaud, un micro-onde est mis à disposition des PAI alimentaire dans le réfectoire. Les animateurs feront attention qu'aucun enfant ne partage son repas avec lui pour éviter tout risque d'allergie.

## **Accueil enfants à besoins particuliers dont enfants en situation de handicap**

Avant chaque nouvel accueil, une réunion est prévue avec les parents de l'enfant, un membre de son équipe éducative, la direction du centre et un membre de la coordination Ifac.

Cette réunion nous permet de faire connaissance, mieux connaître l'enfant, son handicap, ses difficultés, ses limites, ses activités préférées, comment le canaliser etc...

Une adaptation progressive permet d'accueillir l'enfant dans de bonnes conditions.

L'adaptation permet :

- De familiariser l'enfant à son nouveau milieu d'accueil et aux personnes qui s'occuperont de lui.
- De le sécuriser affectivement par une séparation en douceur, à son rythme.

Tous les enfants sont différents et la durée d'adaptation varie d'un enfant à l'autre en fonction de leur sensibilité propre et de leurs besoins.

Cela permet à ses enfants d'accéder à des activités collectives éducatives, culturelles, sociales et de loisirs pendant leur temps d'accueil dans une démarche d'inclusion.

Après chaque moment d'accueil nous communiqueront avec les familles afin de leur dire comment c'est déroulé l'accueil de leur enfant.

# Présentation de la structure

## Les locaux

### La MDJ

La Maison des Jeunes est idéalement située au cœur du village, à proximité immédiate de l'école maternelle et de l'école primaire. Cette localisation offre un véritable atout pour accéder facilement aux différentes structures environnantes.

Elle accueille les jeunes de la commune de Gergy âgés de 10 à 17 ans, tout en restant ouverte aux jeunes extérieurs, dans la limite des places disponibles.

À seulement 15 km de Chalon-sur-Saône, la structure bénéficie également d'un environnement proche de toutes commodités.

### Disposition et aménagement des locaux

#### Au Rez-de-Chaussée

- Un bureau de direction
- Une pièce à vivre composée de canapés et tables
- Billard et Baby-Foot
- Une régie avec tous le matériel sportifs et créatifs
- Une cuisine aménagée avec sa régie
- Deux toilettes, filles/garçons distinctes

#### À l'étage

- Une salle de lecture
- Une salle jeux de société

#### En annexe

- Garage avec à l'étage une partie stockage spacieuse en réaménagement.

# Horaires d'ouvertures

## Horaires d'accueil périscolaire

Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi :  
16h30-18h45

## Particularités :

Réunion Conseil Municipal des jeunes (CMJ)  
&  
Soirées Hashtag  
Vendredi 19h-22h

## L'équipe

L'équipe d'animation à l'année est composée de :

**Sara LANEYRIE**

Directrice  
BPJEPS LTP

**Tom PRUDHOMME**

Directeur Adjoint  
BPJEPS LTP

La composition de l'équipe d'animation varie en fonction des périodes de vacances, les changements seront présent dans les annexes de chaque période.

# Partenaires locaux

Tout au long de l'année nous collaborons avec plusieurs partenaires de manière ponctuelle, en fonction des thèmes choisis pour les vacances ou pour des occasions particulières.

Ces collaborations peuvent prendre la forme d'interventions, d'ateliers, de sorties ou de projets communs, selon les besoins et les envies du moment.

L'objectif est de diversifier les activités, faire découvrir de nouveaux domaines aux jeunes et renforcer les liens avec les acteurs locaux.

C'est une ouverture sur le territoire qui permet d'enrichir le relationnel grâce à des partenariats variés et adaptés aux thématiques.

## **En plus des partenaires occasionnels nous avons pour partenaire de longue durée la Mairie de Gergy**

La nature du partenariat entre la mairie et la MDJ repose sur une coopération de proximité au service des jeunes de la commune.

La mairie nous soutient financièrement, matériellement et logistiquement (locaux, équipements, communication, subventions...).

De notre côté, nous mettons en place des activités, projets et actions citoyennes qui participent à la vie locale et au dynamisme de la commune.

C'est un partenariat institutionnel et éducatif, fondé sur la confiance, le soutien mutuel et l'intérêt commun des jeunes et de la collectivité.

# Valeurs éducatives

Bien qu'évoluant au sein de la commune de gergy, La MDJ dépend de l'IFAC (Institut de formation, d'animation et de conseil) une association d'éducation populaire reconnue d'intérêt général, à vocation sociale, éducative et territoriale.

La MDJ partage donc les valeurs éducatives de l'IFAC à savoir :

- L'éducation populaire : promouvoir la participation, la citoyenneté, l'émancipation de chacun, dans un cadre laïque et républicain.
- L'ouverture à la diversité : des publics différents (âge, situation sociale, handicap, etc.), des idées variées, respect des différences.
- L'inclusion : veiller à ce que tous puissent participer, sans barrières, et avec un accompagnement adapté.
- Le respect, la responsabilité, la solidarité et le vivre-ensemble.
- Le service public, la réactivité locale et le lien avec les territoires : adaptation aux besoins locaux des collectivités, des habitants.
- La qualité éducative, pédagogique et récréative : offrir des activités, des animations de qualité, qui soient à la fois ludiques et formateurs.

**Le projet pédagogique repose sur des objectifs pédagogiques découlant de ses valeurs éducatives :**

- **Permettre** aux jeunes de prendre conscience de leur capacité à choisir, de réfléchir, de devenir acteurs de leur vie, de leur parcours.
- **Favoriser** le développement de compétences personnelles et sociales : autonomie, responsabilité, respect, capacité à coopérer, à vivre ensemble.
- **Promouvoir** la citoyenneté et l'esprit critique : sensibiliser aux valeurs républicaines, à la laïcité, au respect d'autrui, encourager la réflexion, le débat.
- **Offrir** un accompagnement adapté selon les besoins de chaque public : individualiser quand nécessaire, être attentif aux situations de handicap ou de vulnérabilité.
- **S'appuyer** sur la pratique, sur des méthodes ludiques, participatives, concrètes, en lien avec le territoire.
- **Assurer** la sécurité morale et matérielle des participants (enfants, jeunes, etc.), tout en offrant un climat favorable à l'épanouissement.

# Relations éducatives

## Entre jeunes :

L'équipe veillera à ce que les enfants entretiennent des relations basées sur le respect, la tolérance, l'entraide, la coopération, la convivialité et le plaisir d'être ensemble.

## Entre les animateur et les jeunes :

Ces relations seront fondées sur le respect réciproque, la bienveillance, l'écoute et une attention constante, afin que l'enfant puisse s'épanouir en toute sécurité affective, physique et morale.

## Entre l'équipe d'animation et les familles :

L'équipe se montrera accueillante, agréable et rassurante, à l'écoute des parents. Elle transmettra les informations relatives à la vie de l'accueil.

Une bonne relation avec les familles est **primordiale**. La transmission d'informations transversales, ascendantes et descendantes est nécessaire pour harmoniser la vie de l'accueil.

Il s'agit d'instaurer un climat de confiance grâce à un accueil de qualité, une disponibilité et une écoute attentive, dans le respect et l'obligation de réserve.

Informer les parents afin de les impliquer durablement dans la vie de l'accueil.

Les familles pourront, en concertation avec l'équipe pédagogique, être impliquées dans certaines actions festives et exceptionnelles.

# Les règles de vie

Il est nécessaire de mettre en place des règles de vie négociables et non négociables pour permettre à chaque enfant d'apprendre la vie en collectivité.

Ces règles s'appliquent également aux adultes.

## **Non négociables :**

Toutes les règles liées au respect des personnes et des biens, à la sécurité et à l'hygiène.

## **Négociables :**

Les règles concernant les activités proposées (manuelles, créatives, jeux collectifs, etc.) ainsi que certaines règles d'organisation peuvent être ajustées après dialogue, évaluation et validation entre les enfants

et

l'équipe pédagogique.

Les règles de vie du groupe seront établies, travaillées et réfléchies avec les jeunes afin de les responsabiliser et de favoriser leur compréhension et leur intégration.

## **Les objets personnels :**

Les jeunes sont autorisés à apporter un objet personnel s'il leur fait plaisir ou les rassure.

Toutefois, l'équipe d'animation, en concertation avec le jeunes et ses parents, vérifie en amont que l'objet ne représente aucun danger pour lui ou pour les autres.

## Les règles de vie pour les animateurs :

**Téléphone portable** : Autorisé uniquement en cas d'urgence et pour effectuer des recherches en lien avec une activité. Il ne doit en aucun cas être utilisé pour des publications sur les réseaux sociaux (en dehors de l'IFAC) ni pour montrer des vidéos (TikTok ou autres) aux enfants si celles-ci ne sont pas en lien avec l'activité.

**Absence et retard** : Prévenir en cas d'absence ou de retard.

**Pauses** : Elles doivent être prises de manière à ne pas perturber le bon déroulement de la journée.

**Écoute** : Être attentif à chaque enfant, parent et collègue.

**Temps d'accueil** : Un échange avec les familles est obligatoire (bonjour, comment s'est passée la journée ?, bonne journée, etc.).

**Cigarette** : Tout fumeur doit se tenir à l'extérieur du bâtiment et à l'abri des regards.

**Relations professionnelles** : Chacun doit entretenir des relations respectueuses et professionnelles avec tous les publics (courtoisie, communication soignée, etc.).

# Organisation d'une journée type

## Lundi et Jeudi

### 16h30-17h :

Accueil des jeunes, lavage de mains, tour de table où chacun prend la parole pour échanger sur sa journée ou sur un sujet qu'il veut aborder. Puis partage d'un goûter ensuite les jeunes s'organisent entre eux pour le nettoyage et le rangement.

### 17h-18h :

Les devoirs sont fait par groupes et dans le calme, que ce soit dans la salle du bas ou à l'étage.

### 18h-18h45 :

Activité libre au sein de l'accueil , dans la cour ou dans le parc à proximité.

## Mardi et Vendredi

### 16h30-17h :

Accueil des jeunes, lavage de mains, tour de table où chacun prend la parole pour échanger sur sa journée ou sur un sujet qu'il veut aborder. Puis partage d'un goûter ensuite les jeunes s'organisent entre eux pour le nettoyage et le rangement.

### 17h-18h :

Mise en place d'activités encadrées. Les jeunes qui ne souhaitent pas y prendre part peuvent profiter des différents espaces de la MDJ toujours sous la supervision de l'équipe.

### 18h-18h45 :

Activité libre au sein de l'accueil , dans la cour ou dans le parc à proximité.

Durant la totalité de l'accueil les jeunes peuvent être récupérés par leur parents ou les personnes autorisés, voir même partir seuls si ils ont l'autorisation de leur responsable légal.

# La nature des activités proposées et les conditions de sécurité

## L'utilisation des projets d'animation et de thématique

Nous fonctionnons avec un planning d'activité préétabli pour les vacances. Le planning n'est pas figé il peut évoluer avec les envies des enfants sauf en cas d'intervention de partenaires.

Le projet d'animation détaille les actions à mettre en place pour atteindre les objectifs fixés.

Il regroupe souvent plusieurs projets d'activités, il peut porter sur des animations précises comme sur le fonctionnement de la MDJ.

Selon la tranche d'âge le projet peut être fait avec ou par les enfants.

## Le programme d'activité

Le planning découle des objectifs du projet pédagogique, il sera affiché devant la MDJ, sur le site internet de l'Ifac et de la ville.

Un thème pourra être choisi par l'équipe d'animation lors des réunions d'équipe. Il pourra être modifié en fonctions des demandes des enfants.

Les différentes sorties et les ateliers prestataires sont prévus en amont afin de prévoir la réservation des transports et des pique-niques.

Le reste des activités seront élaborées par l'équipe selon leurs compétences et les envies du public.

# Sensibilisation à l'écologie et aux gestes éco-responsables

La Maison des Jeunes souhaite s'inscrire dans une démarche éducative tournée vers le respect de l'environnement et la sensibilisation des jeunes aux enjeux écologiques actuels. À travers des actions concrètes du quotidien, l'équipe pédagogique encourage les jeunes à adopter progressivement des comportements éco-responsables.

Dans cette dynamique, la structure met en place plusieurs dispositifs visant à réduire son impact environnemental. Le tri des déchets fait déjà partie des habitudes de la structure, notamment pour le carton. Cette démarche sera progressivement développée avec l'installation d'un système de tri plus complet ainsi que la mise en place d'un compost. Les déchets organiques produits lors des goûters ou des ateliers cuisine pourront ainsi être valorisés.

Ce compost aura également pour objectif de soutenir la création d'un éco-jardin pédagogique.

Ce projet permettra aux jeunes de découvrir le fonctionnement du cycle naturel des déchets, de comprendre l'intérêt du compostage et de participer à la mise en place d'un petit espace végétalisé. L'éco-jardin deviendra ainsi un support éducatif favorisant la découverte de la nature, la patience et la responsabilité collective.

Au-delà de ces projets concrets, la sensibilisation passe également par l'apprentissage de gestes simples du quotidien.

L'équipe pédagogique encourage les jeunes à adopter des réflexes écologiques tels que :

- éteindre les lumières en quittant une pièce
- faire attention à la consommation d'eau
- respecter le tri des déchets
- limiter le gaspillage alimentaire
- privilégier la réutilisation et le recyclage des matériaux lors d'activités créatives

Les jeunes peuvent également être missionnés ponctuellement pour devenir acteurs de ces démarches : rappel des gestes écologiques, vérification du tri, participation à l'entretien de l'éco-jardin ou propositions d'idées pour améliorer les pratiques de la structure.

L'objectif n'est pas seulement d'imposer des règles, mais surtout de faire comprendre le sens de ces actions, afin que les jeunes puissent progressivement intégrer ces réflexes dans leur vie quotidienne. La Maison des Jeunes souhaite ainsi contribuer, à son échelle, à former des citoyens conscients de leur environnement et capables d'adopter des comportements responsables.

## **Les goûters : un moment éducatif et convivial**

Au sein de la Maison des Jeunes, le goûter représente un moment important de la journée. Il ne s'agit pas seulement d'un temps pour se restaurer, mais également d'un moment de convivialité, d'échange et de sensibilisation à l'alimentation.

L'équipe pédagogique veille à proposer des goûters variés, équilibrés et de qualité, en privilégiant autant que possible des produits simples et peu transformés. Dans cette démarche, la structure peut s'appuyer sur le soutien de partenaires locaux, notamment Super U, qui permet de faciliter l'accès à des produits adaptés.

Afin de favoriser une alimentation diversifiée, les goûters proposés cherchent à varier les apports au cours de la semaine.

L'objectif est notamment d'inclure régulièrement :

- des fruits
- des produits laitiers
- des produits céréaliers
- parfois des propositions salées

Cette diversité permet aux jeunes de découvrir différents types d'aliments tout en contribuant à un apport énergétique adapté à leur fin de journée.

Le goûter constitue également un temps éducatif.

Il permet d'échanger avec les jeunes sur leurs habitudes alimentaires, de parler de l'importance d'une alimentation équilibrée et de sensibiliser au gaspillage alimentaire.

Les jeunes sont ainsi encouragés à se servir raisonnablement et à respecter les aliments proposés.

Lorsque cela est possible, les jeunes peuvent aussi être associés à la préparation de certains goûters, notamment lors d'ateliers cuisine. Ces moments participent au développement de l'autonomie, de la coopération et de la découverte de produits simples.

À travers ces temps du quotidien, la Maison des Jeunes souhaite transmettre l'idée que bien manger peut être à la fois simple, accessible et convivial, tout en restant attentif à la qualité des produits proposés.

# Santé, Hygiène et sécurité

Les animateurs ont un rôle essentiel de surveillance pour assurer la sécurité des jeunes.

Toutes les activités proposées tiendront compte du rythme de vie des jeunes, de leurs capacités et de leurs besoins physiologiques.

De plus, l'équipe devra faire preuve d'une vigilance permanente quant aux personnes évoluant au sein de l'accueil, à la fermeture du portail et des locaux, ainsi qu'à la transmission de toute information relative à un fait pouvant compromettre la sécurité.

Une vigilance accrue sera portée à l'identité des personnes venant récupérer les jeunes.

En cas de doute, une pièce d'identité sera demandée.

Si nécessaire, un appel aux responsables légaux sera effectué.

## Santé/PAI

La liste des jeunes ayant un PAI (Projet d'accueil individualisé) ou toute autre indication médicale sera placée dans le classeur du groupe d'âge du jeune concerné et dans le classeur "Vacances" pendant les vacances.

L'équipe devra toujours se déplacer avec les trousse d'urgence prévues pour chaque jeunes, ainsi qu'une trousse à pharmacie.

Les médicaments et trousse d'urgence seront placés dans une armoire fermée à clé dans le bureau.

**ATTENTION : SANS LA PRÉSENCE DE LEUR TRAITEMENT D'URGENCE, LE JEUNE NE POURRA PAS ÊTRE ACCUEILLI.**

## **Les locaux**

Les bâtiments disposent de sorties de secours et sont équipés d'extincteurs.

Les numéros d'urgence sont affichés à différents endroits, notamment à proximité du bureau.

Des plans d'évacuation sont visibles dans l'accueil et la restauration.

## **Exercices incendies**

Au début de chaque période, un exercice d'évacuation des locaux sera effectué afin de sensibiliser les jeunes et le personnel à la procédure à suivre en cas d'alerte réelle.

En cas d'alerte, dans le calme, les jeunes, accompagnés de leurs animateurs, devront se rendre vers l'issue de secours la plus proche afin de rejoindre le point de rassemblement.

## **Règlementation et sécurité**

Les accueils collectifs de mineurs dépendent du code de l'action sociale et des familles, code de la santé publique, code de la route et des instructions D.D.C.S.

Dans le bureau sont à disposition des livres ou documentations sur la réglementation qui nous concerne et sur les activités prévues.

## Plan Canicule

La chaleur expose particulièrement les enfants au coup de chaleur et au risque de déshydratation rapide, ils sont plus sensibles à ces risques du fait de leur jeune âge.

En cas de forte chaleur, l'équipe veillera à ce que les enfants soient régulièrement hydratés.

Les déplacements seront restreints et les activités sportives seront limitées. Une vigilance particulière sera apportée pendant les temps de baignades et jeu d'eau, les enfants ont tendance à oublier de s'hydrater lors de ces moments.

L'équipe pédagogique s'assurera du bon fonctionnement du matériel (système de ventilation, ventilateurs...); des brumisateurs, des thermomètres, ainsi que des bouteilles d'eau seront à disposition de l'équipe.

Conduites à tenir :

Les premiers signes du coup de chaleur :

- Fièvre
- Une pâleur
- Une somnolence ou une agitation inhabituelle
- Une soif intense.

Dans ces cas-là, il faudra :

- Mettre l'enfant dans une pièce fraîche
- Lui donner à boire régulièrement
- Faire baisser la fièvre (Bain ou douche 1 ou 2 degrés au-dessous de la température corporelle).

Signes de gravités :

- Troubles de la conscience
- Refus ou impossibilité de boire
- Couleur anormale de la peau
- Fièvre supérieur à 40 degrés.

En cas d'un de ces signes, il faudra appeler les POMPIERS (18) ou le SAMU (15). Pour être informé régulièrement l'équipe devra consulter : Numéro Canicule Info Service : 0 800 06 66 66 Site du ministère des solidarités et de la santé pour les recommandations officielles. Les recommandations de la DDCS.

L'organisateur : IFAC

# PPMS

## (Plan Particulier pour la Mise en Sûreté)

Ce plan nous sert à faire face à une situation de crise liée à la survenue d'un accident, d'un imprévu, ou d'un cas de force majeure, à assurer la sécurité des enfants et du personnel du centre. Un document opérationnel propre à chaque Accueil de loisirs, nous est remis par la mairie afin d'être opérationnel en attendant les secours et les directives.

Les exercices de simulation :

Un exercice de type PPMS mise à l'abri ou confinement est obligatoire.

Objectif :

- Entraîner les enfants et le personnel sur la conduite à tenir en cas de survenue d'un événement majeur (informer, responsabilité, reconnaître l'alerte, appliquer les consignes, vérifier le matériel...)
- Mettre en évidence les évolutions ou les adaptations à apporter au PPMS afin de le renforcer.

Le déclenchement de l'alerte se fait par des boîtiers situés à plusieurs endroits dans les locaux.

(Voir plan affiché à l'accueil du centre).

Les personnes désignées rejoignent leur poste et appliquent les consignes qui leur ont été assignées. Les autres personnels veillent au bon déroulement de l'évacuation, pensent au public spécifique (personne en situation de handicap), établissent la liste des absents, signalent les incidents, gèrent l'attente de façon ludique si cela est possible.

Les enfants et animateurs se dirigent dans le calme vers les lieux prévus par le plan.

Écouter la radio : France Bleu. Pour écouter les informations officielles et les consignes éventuelles. Les lieux de mise en sûreté doivent être accessibles à tout moment et de n'importe quel endroit de l'établissement.

En cas d'incendie notre point de rassemblement est au fond de la cour primaire de l'école ou en extérieur selon le danger.

En cas de confinement, nous nous regrouperont dans les dortoirs.

Le document officiel avec la conduite à tenir et par qui cela doit être fait est affiché dans le bureau de la direction.

# Rôles et missions

## **Animateur :**

Accueillir et animer en toute sécurité les jeunes.

Encadrer un groupe de jeunes dans le respect des normes d'hygiène et de sécurité.

Être un interlocuteur de terrain pour les enseignants, les parents, les jeunes et les intervenants.

## **L'animateur est garant de :**

La sécurité physique, affective et morale de chaque jeunes.

Le respect du rythme de vie et des besoins fondamentaux de chacun.

Le respect des lieux et du matériel.

Un accueil de qualité envers les familles et les enfants.

L'animateur doit être bienveillant, vigilant et disponible tout au long des temps d'accueil et des activités.

- Il met en place une organisation et des actions adaptées au public accueilli, en cohérence avec les objectifs fixés.
- Il applique et fait respecter les mesures d'hygiène et de sécurité au quotidien.
- Il prend connaissance des recommandations particulières concernant les jeunes afin que chacun soit respecté.
- Il est accueillant, poli et souriant ; il dialogue avec les parents pour les rassurer.
- Il est respectueux de la personnalité de chaque jeune, à l'écoute et attentif à leur bien-être.
- Il met en application son travail en lien avec le projet pédagogique.
- Il sait évaluer son travail afin de le réajuster si besoin.
- Il prend connaissance des listes et du nombre de jeunes présents.

### Directeur :

Participer et évaluer la mise en œuvre du projet éducatif.

Mettre en œuvre le projet pédagogique et l'offre d'activités avec l'ensemble de l'équipe et en définir l'organisation.

Assurer le suivi administratif et financier de la structure.

Etre l'interlocuteur de terrain privilégié pour les enseignants, parents, enfants, intervenant.

### Mais également :

- Il fait partie intégrante de l'équipe et veille à son bon fonctionnement.
- Il est garant de la bonne mise en œuvre du projet pédagogique.
- Il veille au bien-être et à la sécurité des enfants au quotidien.
- Il assure le suivi administratif, financier et matériel.
- Il joue un rôle de formateur et de soutien auprès de son équipe, en étant attentif aux besoins de chacun.
- Il prend contact avec différents partenaires et, avec son équipe, il évalue le travail réalisé auprès des enfants et des parents.
- Il évalue et suit le travail des stagiaires BAFA ou autres. Il transmet et partage les valeurs de la République et de la laïcité.
- Il situe son engagement dans un contexte social, éducatif et culturel

Le directeur est à la fois **pilote** et **soutien**.

## **L'organisation des stages pratiques :**

Lors de l'entretien avec le stagiaire pratique (14 jours de formation pratique), avant son embauche, la directrice ou/et l'adjoint lui demande ses motivations et pourquoi il veut devenir animateur en centre de loisirs.

Un document lui est remis pour qu'il sache sur quel critère il va être évalué, ainsi que le Projet Pédagogique pour orienter ses activités. Le stagiaire est reçu le premier jour pour lui faire visiter la structure et poser le cadre de sa formation.

En milieu de stage, un entretien se fait pour voir avec lui où il en est dans la préparation de son activité et si tout se passe au mieux pour lui dans l'équipe et sur le terrain.

Avant la fin de son stage la directrice l'évalue sur son activité et voit avec lui s'il doit modifier ou rajouter du contenu.

Le dernier jour, la directrice lui remet l'attestation de stage pratique avec l'avis favorable (ou non) motivé. L'appréciation est notée dans la TAM (Télé procédure des Accueils des Mineurs).

## **Protocole d'évaluation d'un stagiaire BAFA :**

Il arrive que sur des périodes un ou plusieurs stagiaires BAFA effectuent leur stage au sein de la MDJ,

Afin que leur stage se déroule dans les meilleures conditions il faut que l'équipe de direction prépare un cadre d'évaluation clair en :

- Accompagnant le stagiaire dans sa progression professionnelle.
- Identifiant ses points forts et ses axes d'amélioration.
- Garantissant une évaluation juste, bienveillante et conforme aux critères du BAFA.
- Assurant la cohérence entre le projet pédagogique et les missions confiées au stagiaire.

Pour s'assurer d'un suivi correct l'équipe de direction dispose de plusieurs documents :

- Fiche d'autoévaluation initiale
- Grille d'observation des compétences
- Fiche d'évaluation finale (avec commentaires et appréciation globale)
- Compte rendu d'entretien de fin de stage

### **Particularités :**

Il peut également arriver que des étudiants préparant d'autres diplômes effectuent un stage au sein de l'ALSH. Leur suivi sera globalement similaire à celui d'un stagiaire BAFA, à la différence près que les grilles d'évaluation seront adaptées selon le diplôme préparé ou les exigences de leur établissement. Par ailleurs, un enseignant référent peut être amené à se rendre sur la structure afin de s'assurer du bon déroulement du stage.

# Critères d'évaluations

Permettre aux jeunes de prendre conscience de leur capacité à choisir, de réfléchir, de devenir acteurs de leur vie, de leur parcours.

Les critères d'évaluation	Oui	Non	Développement
Les jeunes expriment leurs préférences, font des propositions d'activités ou de projets.			
Les jeunes justifient leur choix, débâtent avec les autres, écoutent et prennent en compte différents points de vue.			
Les jeunes s'engagent dans la mise en œuvre d'une activité (préparation, organisation, animation).			
Les jeunes prennent des initiatives, respectent les règles, gèrent leur matériel ou leur temps.			
Les jeunes identifient leurs forces et leurs points à améliorer, expriment un ressenti sur leurs expériences.			
Les jeunes montrent plus de confiance, de persévérance, et d'ouverture aux autres.			

## Remarques

--

Favoriser le développement de compétences personnelles et sociales : autonomie, responsabilité, respect, capacité à coopérer, à vivre ensemble.

Les critères d'évaluation	Oui	Non	Développement
Les jeunes s'impliquent dans la gestion de la vie collective (rangement, respect des consignes, rôles définis).			
Les jeunes respectent les règles, les lieux, le matériel et les différences de chacun.			
Les jeunes travaillent ensemble, s'entraident et recherchent des solutions collectives.			
Les jeunes s'expriment clairement, écoutent les autres et participent aux échanges de groupe.			
Les jeunes développent des relations positives, montrent du respect, de la solidarité et de la bienveillance.			

<b>Remarques</b>

Promouvoir la citoyenneté et l'esprit critique : sensibiliser aux valeurs républicaines, à la laïcité, au respect d'autrui, encourager la réflexion, le débat.

Les critères d'évaluation	Oui	Non	Développement
Les jeunes identifient et comprennent les valeurs de la République (liberté, égalité, fraternité, laïcité, respect).			
Les jeunes adoptent des comportements tolérants et bienveillants envers les autres, quelles que soient leurs différences.			
Les jeunes participent activement aux discussions, expriment leurs opinions tout en respectant celles des autres.			
Les jeunes questionnent, argumentent et développent un regard personnel face à une situation ou un sujet.			
Les jeunes s'impliquent dans des actions citoyennes (projets solidaires, respect du cadre collectif, propositions d'amélioration).			
Les jeunes comprennent le sens des règles, participent à leur élaboration et les appliquent au quotidien.			

<b>Remarques</b>

Offrir un accompagnement adapté selon les besoins de chaque public : individualiser quand nécessaire, être attentif aux situations de handicap ou de vulnérabilité.

Les critères d'évaluation	Oui	Non	Développement
Les jeunes reçoivent un accompagnement adapté à leurs besoins (rythme, difficulté, situation particulière).			
Les jeunes identifiés comme vulnérables ou en situation de handicap bénéficient d'un suivi attentif et de mesures adaptées.			
Les jeunes peuvent choisir des activités ou un rythme adapté, avec des objectifs personnalisés.			
Les jeunes constatent que les animateurs ajustent leur approche selon les besoins du groupe ou d'un jeune particulier.			
Les jeunes en situation de handicap ou de vulnérabilité participent aux activités et se sentent intégrés.			

Remarques

Assurer la sécurité morale et matérielle des participants (enfants, jeunes, etc.), tout en offrant un climat favorable à l'épanouissement.

Les critères d'évaluation	Oui	Non	Développement
Les jeunes évoluent dans un environnement sûr : espaces, matériel et activités adaptés, absence de risques.			
Les jeunes se sentent respectés, écoutés et protégés contre toute forme de violence ou de harcèlement.			
Les jeunes participent dans un environnement bienveillant, où chacun se sent intégré et valorisé.			
Les jeunes appliquent les règles établies pour le bon fonctionnement des activités et la sécurité de tous.			
Les jeunes constatent que les animateurs interviennent rapidement et efficacement en cas de problème ou de conflit.			

### Remarques

L'évaluation permet de voir le degré de réalisation du projet pédagogique, de contrôler la réalisation au regard des objectifs initiaux, s'ils ont bien été atteints. Cette évaluation se fera par le biais de réunion bilan avec l'équipe d'animation par trimestre en fin de vacances.

Le bilan avec les enfants se fera lors des temps de discussion et lors des rassemblements.

Nous évaluerons aussi le retour des familles lors d'échanges ou des retours aux questionnaires.

Nous pourrons comparer les objectifs souhaités avec les résultats obtenus. Ceci nous permettra de nous réajuster par rapport aux objectifs initiaux.

# Conclusion

La Maison des Jeunes place au cœur de son action les valeurs de respect, solidarité, laïcité et citoyenneté.

Elle offre aux adolescents un lieu sécurisant et convivial pour s'épanouir, créer, coopérer et devenir acteurs de leurs loisirs.

L'équipe d'animation, soudée et bienveillante, accompagne chaque jeune dans ses projets tout en veillant à son bien-être et à sa sécurité.

La MDJ favorise l'inclusion, l'autonomie et l'esprit critique, tout en transmettant les valeurs républicaines. Elle est un espace d'apprentissage et de partage, où l'on construit ensemble un projet commun.

Ce projet est une aide et une référence permanente pour les animateurs.

« L'éducation ne se limite pas aux connaissances académiques, mais vise à former des citoyens, responsables, critiques et solidaires. »

**Célestin FREINET**